



Ordonnance de télécom CRTC 2025-68

Version PDF

Gatineau, le 4 mars 2025

Norouestel Inc. – Approbation provisoire d’une demande tarifaire

1. Le Conseil **approuve provisoirement, par décision majoritaire**, la demande tarifaire suivante :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de réception de la demande	Date d’entrée en vigueur
Norouestel Inc.	AMT 1244 Tarif des services spéciaux – Modifications au service à grande capacité de longueur d’onde	7 février 2025	4 mars 2025

2. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d’approbation; une demande tarifaire n’est pas nécessaire.

Secrétaire général